

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : SECONDE CONVENTION AVEC PAYS DE GEX AGGLO D'AUTORISATION DE PASSAGE, D'AMÉNAGEMENT, DE BALISAGE ET DE MISE EN PLACE DE SIGNALÉTIQUE POUR VTT ET VTTAE (3.6)

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mars 2024**
Date d'affichage de la convocation : **29 mars 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, SIGAUD, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CADOUX,
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention d'autorisation de passage, d'aménagement, de balisage et de mise en place de signalétique pour VTT et VTTAE, portant sur les parcelles communales cadastrées C 0125, C 0135, B 0027, B 0031, B 0023, B 0022, C 0273, H 0096, H 0097, H 0099, H 0098, H 0116, H 0021, H 0019, H 0012, H 0010, H 0007 et H 0103,

VU la délibération du conseil municipal n° 2024_035_DEL en date du 4 mars 2024, approuvant une première convention similaire à signer avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, pour la parcelle communale C2 au lieu-dit « Les Places Menoud »,

VU la note de synthèse,


CONSIDÉRANT la nécessité de conventionner avec les services de l'Agglomération afin d'autoriser le passage des Vélos Tout Terrain (VTT) et Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique (VTTAE) sur un itinéraire existant et traversant les 18 parcelles susvisées,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, le projet de convention d'autorisation de passage, d'aménagement, de balisage et mise en place de signalétique pour Vélos Tout Terrain (VTT) et Vélos Tout Terrain à Assistance Electrique (VTTAE) sur les parcelles communales cadastrées C 0125, C 0135, B 0027, B 0031, B 0023, B 0022, C 0273, H 0096, H 0097, H 0099, H 0098, H 0116, H 0021, H 0019, H 0012, H 0010, H 0007 et H 0103,
- **CHARGE**, Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240409-2024_045_DEL-DE


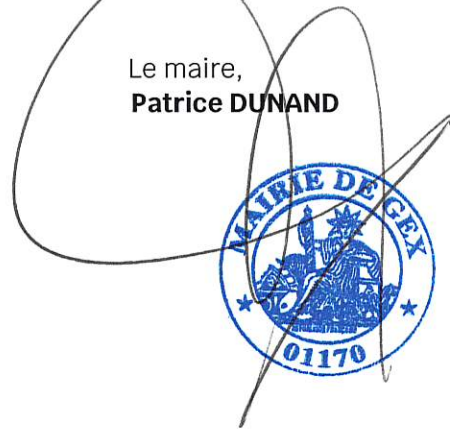


Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 09 avril 2024.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 11 avril 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 11 avril 2024.